

N° 6974/04

Session ordinaire 2016-2017

Projet de loi portant approbation de

- 1. la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, conclue à
New York le 30 août 1961 ;**
- 2. la Convention européenne sur la nationalité, conclue à
Strasbourg le 6 novembre 1997 ;**
- 3. la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas
d'apatridie en relation avec la succession d'États, conclue à
Strasbourg le 19 mai 2006**

Avis complémentaire du Conseil d'État (11.10.2016)

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission juridique
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 12 octobre 2016

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



Projet de loi

portant approbation de

- 1. la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, conclue à New York le 30 août 1961 ;**
- 2. la Convention européenne sur la nationalité, conclue à Strasbourg le 6 novembre 1997 ;**
- 3. la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États, conclue à Strasbourg le 19 mai 2006**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(11 octobre 2016)

Par dépêche du 3 octobre 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État des amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission juridique.

Au texte desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi intégrant les amendements parlementaires.

*

Le Conseil d'État marque son accord avec les amendements proposés qui répondent aux observations qu'il avait soulevées dans son avis du 24 mai 2016 concernant le projet de loi sous rubrique.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 octobre 2016.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes